



**ARRETE DE RADIATION DES EFFECTIFS
A LA SUITE D'UNE INTEGRATION
DANS L'ADMINISTRATION DE DETACHEMENT
(départ d'un fonctionnaire territorial)
de M. / Mme
..... (GRADE)**

Le / La Maire-/ Président /-Présidente de (nom de la commune ou de l'établissement public)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ces articles L.511-1 à L.511-4, L.513-1 à L.513-13, L.513-20 à 513-26,

Vu le décret n° 86-68 du 13 Janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration, notamment ses articles 2 à 14,

Vu l'arrêté en date du, plaçant M, (grade) en détachement pour une durée de, auprès de.....(administration d'accueil), à compter du,

Vu l'arrêté en date du intégrant M en qualité de (grade), à compter du.....,

ARRETE

Article 1 :

M est radié(e) des effectifs de (collectivité) à compter du,

Article 2 :

Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres
- Comptable de la collectivité ou de l'établissement

Fait à, le

Le Maire (ou le Président)

(Prénom, Nom)

Le Maire (ou le Président),

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Notifié le (date)

Signature de l'agent :

Transmis au Représentant de l'État le : (date)